FRANCFORT

AVEC PRIVILÉGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALES

Extrait des Nouvelles (directes) de Londres, du 4 Faitlet.

pes

ck. ni. 1e; un les ailés, ur

uce

pes

arde an-

che

tre

ıti-

oit

rs,

le;

in.

par

0.11-

d'a

est

ans

née

on.

7

eu= nt

es;

ort

ger

oit

es, ga-

ma

art

ral

vec

effe

ir :

qu'à

Un moment avant que lord Malmesbury ne fût arrivé à Douvres, un parlementaire de Calais y avoit apporté des dépêches qu'on avoit envoyées à Londres. Cette circonstance enga-gea lord Malmesbury a attendre que le cou-rier qu'il envoya sur-le-champ lui eût rapporté une réponse de lord Grenville. Ces dépêches avertissoient seulement que tout étoit prêt à Lille pour le recevoir; que le marquis del Campo et M. Cabarrus s'y rendroient pour l'Espagne, et deux commissaires pour la République Batave. Lord Malmesbury en conféquence partit hier de Douvres.

La flotte de lord Bridport, qui est forte de La flotte de lord Brimport, qui est torte de 21 vaisseaux de ligne, a paru le 30 devant Plymonth, et dans l'après-midi la Queen Charlone de 110, le Marlborough et le Saun de 74 canons, ont jetté l'ancre dans la baie de Cawfand. Le reste de la stotte dirigeoit au Midi, se rendant, selon toute apparence, à Torbay, pour y prendre des raffraichissemens. On dit que l'équipage du Saturn est en mutinerie, et qu'il s'est séparé de la flotte sans la permission de l'amiral. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne permet aucune communication avec ce vaifseau. Le 1er. Juillet, à 4 heures du soir, il a amené le pavillon de poupe et sa slame. On en ignore la raison. Le Mars, de la même slotte, est arrivé aussi le 2 à Portsmouth. Il paroît qu'il y a pareillement du mécontentement sur ce vaisseau.

Un évenement très-trifte eut lieu hier à l'amirauté. - M. J. Eaton, qui étoit chargé du commandement du Marlborough de 74, et pour lequel on venoit d'expédier à son insçu une commission de capitaine, comme récompense

est influences and education and consequence already con-

DU DIMANCHE, 16 JUILLET 1797.

de les lervices, arriva en ville dimanche, pour rendre compte d'un esprit de mutinerie qui régnoit sur son vaisseau. Il se rendit hier vers 10 heures à l'amirauté, où on lui dit que lord Spencer ne seroit visible qu'à midi. Il se détermina à attendre, et parut fort agité à quelques personnes qui traversèrent la chambre. Tout d'un coup il se poignarda, et avant que le capitaine Oughton, qui se trouvoit seul, put l'empêcher, il se frappa plusienrs sois. Pendant le peu de tems qu'il vecut, on lui entendit répéter: "Lord Spencer, justice. - Fai fait mon devoir. — Au D-rous les traitres; n et il nomma deux personnes. On a dépêché un courier à Plymouth; on croit que c'est pour faire venir les personnes qu'il à nommées, et dont l'indiscrétion paroît avoir été la cause de cet évènement tragique. Le capitaine Eaton n'avoit que 40 ans. Il jouissoit d'une excellente réputation, et est fort regretté.

beiog de la méne namen, ecule destant on

Le bulletin officiel suivant a été publié à Dublin le 26 Juin :

On a reçu au Château la nouvelle par le lieutenant général Dalrymple, qu'en consequence de la dernière proclamation, on a décou-vert que quelques foldats des régimens de milice avoient trempé dans les complots des Irlandois-unis; plusieurs en conséquence ont été arrêtés, avec des habitans de la ville de Bandon. Cette découverte déconcertera entièrement les efforts que les Irlandois unis faisoient pour exciter à la révolte les soldats de l'armée du Sud; d'autant que tous ceux qu'ils avoient leduits, en viennent faire l'aveu, et déclarent

quels font les traitres qui les ont fubornés., La dernière gazette de la cour a publié la prise d'une corvette espagnole de 20 canons, devant Cadix, par deux frégates de la flotte de

l'amiral Jervis; en outre, d'un corfaire et d'un bricq de la même nation, et de deux corfaires

françois.

Le gouvernement a reçu des dépêches du vice-amiral Duncan; il étoit alors à l'ancre à deux lieues de la flotte hollandoife dans le Texel; cette flotte paroît composée de 33 voiles. Suivant les avis qu'il a reçus, il y a un nombre considérable de troupes françoises et hollandoises cantonnées et campées le long de la côte, et déjà on en à beaucoup embarque à bord des transports; en conséquence, il demande qu'on lui envoye promptement des rensorts. D'après ces dépêches, le gouvernement a ordonné à tous les vaisseux qui sont ur la Tamise, de se rendre sur le-champ au Nore, pour aller ensuite joindre l'amiral Duncan; dejà l'Agincourt; le Lancaster et le Lyon vont mettre à la voile.

Le 2, vers 4 heures du foir, îl arriva ici un courier de Colchester, avec la nouvelle que l'équipage d'un corfaire françois, avoit débarqué à Great-Clacton à 15 milles d'ici. Aussitôt Sir William Howe donna des ordres à un détachement du régiment de Warwick, de s'y porter avec de l'artitlerie volante. Mais à cinq milles de Clacton, ils apprirent que l'Eveis ayant force un lougre françois de faire côte, l'équipage s'étoit ensui à terre, mais que bientôt il avoit été arrêté par l'équipage de l'Excise, aidé par les ser-

miers des environs.

Chambre des Communes. - Séance du 30 Juin.

La chambre se forme en comité des voies et

M. Pitt dit que croyant devoir abandonner le nouveau droit à percevoir aux barrières, montant à 450,000 l. st. ainsi que celui sur les avertissemens insérés dans les papiers-nouvelles, montant à 40,000 l. st., et proposer des amendemens à la taxe sur la navigation intérieure, et à celle sur les actes de mutation, qui occasionneroit un des u de 30,000 l. st. pour la première taxe, et de 90,000 l. st. pour la second; ce qui fait un des u de 650,000 l. st. auquel il faut pourvoir. — Il observe d'abord que les distilleries Ecossos ser proporterent 212,000 l. de plus. — Il propose ensuite d'ajouter 1°. Trois chelins à la taxe de deux chelins déjà existante sur tous les chevaux qui ne sont pas de luxe. Il en estime le produit à 150,000 l. st. — 2°. Un droit additionnel de 5 pour 100 sur certains objets de douane, ses sucres, vins, thé, tabac excepté, qu'il estime à 100,000 l. st. — 3°. Une taxe sur les pendules et montres; lavoir, 5 chelins pour chaque pendule, 10 chelins pour chaque montre d'or, et 2 chelins

et demi pour toutes les autres : cet impôt n'est que sur l'usage ; et chaque propriétaire de maifon sera obligé, comme pour l'impôt de la poudre, de déclarer le nombre de personnes qui portent des montres. Il évalue la totalité de ce nouveau droit à 200,000 l. st.

Résapitulation.

Après quelques observations faites par M. Sheridan et d'autres membres, la Chambre va aux voix sur la taxe des chevaux, qui est adoptée par une majorité de 83 contre 8. — Les autres résolutions sont lues aussi et adoptées.

Suite de Paris, du 9 Juillet.

Une lettre officielle de Brest annonce qu'il est arrivé dans ce port un convoi de 32 bâtimens, forti de la rivière de Nantes, sous l'escorte d'une corvette et deux cutters.

La fête donnée au profit de Madame de Marigny, née Choifeul, a attiré une foule innombrable de monde.

Un terrible ouragan, accompagné d'une grêle monstruense, a ravagé dans le Languedoc, une étendue de terrein de 25 lieues; plusieurs personnes ont péri; des arbres de 10 pieds de cir-

conférence ont été renverlés.

On lit dans l'ordre general de l'armée de Sambre et Meuse, du 20 Prairial, qu'un chef de brigade, dont le général chef de l'état-major Cherin, qui a signé cet ordre, veut bien taire le nom, a été mis aux arrêts pour avoir exigé journeliement de son hôte, 8 livres de bœus, un mouton, un veau, une poule, une oie, 24 confs, 24 pains blancs, 3 pains bis, 3 livres de sucre, 3 livres de beurse, une livre de cassé, 36 bouteilles de vin, une livre de cire à cacheter, un paquet de plumes, une livre de tabac, une rame de papier, 12 pipes, un sissiet pour les cailles!!...

M. de Malesherbes, avant de mourir, a laissé plosseurs notes sur le procès et la mort de Louis XVI. La lecture de cet ouvrage interessant arrache des larmes. Nous nous empressons d'en offrir quelques fragmens à nos lecteurs comme un précieux monument d'his-

toire et de sensibilité.

"M. Turgot & moi (c'est M Malherbes qui parle) étions deux tort hornêtes gen, très instruits, passionnés pour le bient qui n'eût pense qu'on ne pouvoit mieux faire que de nous chossit ? Cependant nous avons mal administré. Ne

connoissant les hommes que par les livres, manquant d'ha-bileré pour les affaires, nous l'avons laissé diriger par M. de Maurepas, qui ajouta toute sa foiblesse à celle de son élève; & sans le vouloir ni le prévoir, nous avons contribué à la révolution.

elt

ai-

la

nes

ité

A.

st.

M.

bre

est

op-

a'il

iti-

es-

Ma-

me êle

ine

ere

cir-

de

hef

na-

ien

oir

uf,

24

ffé,

ca-

ta-

flet

a

ort

inous.

nos

nis-

ions

r le de

Ne

"Des que j'eus la permission d'entrer dans la prison du Roi, j'y courus; à peine m'ent il apperçu, qu'il quitta un Tacite ouvert devant lui sur une petite table; il me serra entre ses bras, ses yeux devinrent humides; les miens se remplicent de larmes, & il me dit: "Votre sacrifice est d'autant plus généreux que vous exposez votre vie & que vous ne fauverez pas la mienne., — Je lui représentai qu'il ne pouvoir y avoir de danger pour moi, & qu'il étoit trop facile à désendre victo jeusement pour qu'il y en eût pour lui. — Il reprit: "Fen suis sir , ils me feront périr! ils en ont le pouvoir & la volonté: n'importe, occupons-nous de mon procès, comme se je tougiet le saguer : de le gagrerai en esser este puis comme si je pouvois le gagner; le je le gagnerai en esset, puis-que la mémoire que je laisserai, sera sans tâche. Mais quand viendront les deux avocats?, — Il avoit vu Tronchet à l'as-semblée constituante; il ne connoissoit pas Desèze: il me ste plusieurs questions sur son compre; il sur sarissait des éclaircissemens que je lui donnai. Il parla sans amertume du refus de Target.

"Il travailloit avec nous chaque jour à l'analyse de ses pièces, à l'exposition de ses moyens, à la résuration des griefs, avec une présence d'esprit & une sincérité que ses deux défenseurs admiroient ainsi que moi. Ils en prositerent pour prendre des notes & éclairer leur travail., Tronchet qui, par caractère, est froid, & qui l'étoit encore par prévention, fut touché de la candeur & de l'innocence de son client, & termina avec affection le minis-

tère qu'il avoit commencé avec sévérité.

"Ses conseils & moi, nous nous crûmes fondés à espérer sa déportation: nous lui sîmes part de cette idée; nous l'appuyames: elle sembla adoucir ses peines. Il s'en occupa pendant plusieurs jours; mais la lecture des papiers publics

la lui enleva, & il nous prouva qu'il falloit y renoncer. "Quand Defèze eut fini fon plaidoyer, il nous le lut. Je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa peroraison. Tronchet & moi nous sumes touchés jusqu'aux larmes. Le Roi dit: Il faut la supprimer; je ne veux pas les attendrir.

"Une fois que nous étions seuls, ce prince me dit: "Fai une grande peine. Desève & Tronchet ne me doivent rien; ils me donnent leur tems, leur travail, peut êire leur vie: comment reconneitre un tel service? Je n'ai plus rieu, & quand jè leur serois un legs, on ne bacquitteroit pas.,, — Sire, leur conscience, l'Europe, la posterité se chargent de leur récompense. Vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera. — Laquelle? — Embrassez-les. Le lendemain, il les pressa contre son cœur, & tous deux son-

dirent en larmes Nous approchions du jugement. Il me dit un marin: "Ma sœur m'a indiqué un bon prêtre qui n'a point prêté son sement, & que son obscurité pourra soustraire dans la suite à la persecution. Voici son adresse. Je vous prie d'aller chez lui, de lui parler & de le préparer à venir lorsqu'on m'aura accordé la permission de le voir., Il ajoura "Voilà une commission bien étrange pour un philosophe] car je sais que vous l'êtes. Mais si vous deviez son suite de la commission de le voir. souffrir autant que moi, & que vous dussiez mourir com-me je vais le faire, je vous souhaiterois les mêmes senti-mens de religion qui vous consoleroient bien plus que la philosophie.,,

"Après la séance où ses désenseurs & lui avoient été en-tendus à la barre, il me dit : "Vous êtes certainement bien convaineu actuellement que des le premier instant je ne m'étois pas trompé, & que ma condamnation avoit été prononcée avant que j'eusse été entendu.,

»Lorsque je revins de l'assemblée où nous avions été de-

mander l'appel au peuple, & où nous avions parlé tous les trois, je lui rapportai qu'en sorrant j'avois été entoure d'un grand nombre de personnes qui toutes m'avoient asfuré qu'il ne périroit pas, ou au moins que ce ne feroit qu'après eux & leurs amis. Il changea de couleur & me dir: "Les connoissez vous? Retournez à l'affemblée, tâchez de les rejoindre, d'en découvrir quelques uns : déclarez-leur que je ne leur pardonnerois pas s'il y avoit une seule. gourte de sang versé pour moi. Je n'ai pas voulu qu'il en stêt répandu quand peut-êrre il auroit pû me conserver le

tione & la vie, & je ne m'en repens pas.,, ... Ce fut moi qui lui annonçai le premier le décret de mort. Il étoit dans l'obscurité, le dos tourné à une lampe placée sur la cheminée, les condes appuyés sur la table, le visage couvert de ses mains: le bruit que je fis le tira de sa méditation; il me fixa, se leva & me dit; "Depuis deux heures, je suis occupé à rechercher si, dans le cours de mon règne, j'ai pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh bien! Mr. de Malesherbes, je vous jure dans toute la vérité de mon cœur, comme un homme qui va paroître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur du peuple, & jamais je n'ai formé un vœu qui lui fût

contraire. ,:

5, Je revis encore une fois cet infortuné monarque. Deux officiers municipaux étoient d'hout à ses côrés. Il étoit debout & lisoit. L'un des municipaux me dit: "Causez avec lui, nous n'écouterons pas., Alors j'assurai le Roi que le prêtre qu'il avoit desiré alloit venir. Il m'embrassa & me dit: "La mort ne m'essiraie pas, & j'ai la plus grande confiance dans la miséricorde de Dieu.,,

Conseil des 500 — Séance du 7.

Stéphanie-Louse de Bourbon, réclame en sa faveur la justice que le conseil a rendu à la ci-toyenne d'Orléans Penthievre et Conti Bourbon. Elle expose qu'elle est dans la plus grande détresse. - Renvoyé à une commission spéciale.

Quatre-vingt-quatorze communes réclament le libre exercice du culte catholique, le rappel des prêtres déportés, et la restitution des pres-

bytères. — Renvoyé à la commission.

Un membre des départemens réunis, se plaint d'un arrêté du Directoire exécutif, qui traite ces départemens en pays conquis, tandis qu'ils ont droit d'être confiderés comme le reste de la république. Il se plaint en outre de ce que des militaires se permettent de prélever sans délégation légale des réquisitions sur ses concitoyens. - Renvoyé à une commission.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le renouvellement des bureaux centraux; Declmare reproduit le projet qu'il avoit déjà présenté: Il expose que tous les corps administratifs ayant fubi les mutations voulues par la constitution et les loix supplétives, les bureaux centraux ne peuvent être étrangers à cette mutabilité, d'autant plus qu'il ne peut y avoir dans une république des magistrats inamovibles et des hommes privilégies.

Pison-Dugalan s'élève contre le projet; les bureaux centraux, dit-il, ne sont point des autorités populaires, mais des émanations du pouvoir exécutif. Ils ne sont que des établisses

mens supplémentaires de la police générale, dont il seroit très-dangereux d'interompre un instant les fonctions, et qu'il importe, une fois initiés aux mystères de la police, de re-nouveler le moins qu'il est possible. D'ailleurs, ce renouvellement seroit inconstitutionnel, puisque nulle part on ne voit dans la confti-tution que ce renouvellement soit ordonné, tandis qu'elle a expressement ordonné l'amovibilité de chaque autorité constituée.

Après quelques débats, le conseil prononce

le renvoi à la commission.

Villaret, après avoir exposé combien les marins souffrent faute d'être payés, demande qu'il soit fait un message au Directoire pour lui demander, pourquoi les troupes de mer ne reçoivent pas leur solde comme celles de terre. -Adopté.

De Venise, le 6 Juillet.

Notre nouveau gouvernement fait chaque jour de nouvelles démarches près de Buonaparte, pour savoir ce qu'il a plû au Directoire françois de décider sur les différentes provinces qui formoient notre République, et principalement sur la ville de Venise; mais jusqu'à présent ce général n'a fait que des réponses dilatoires et évalives.

Les troupes françoises qui sont ici, élèvent des batteries sur l'isle St. Christophe à l'endroit où se trouvoit le cimetierre des allemands. D'après un ordre du commandant en chef on a commencé la confiruction de cinq vail-

feaux de ligne.

De Ratisbone , le 12 Juillet.

Il circule une copie imprimée des délibérations du collège des Electeurs, relativement aux démarches et innovations faites par la cour de Brandenbourg en Françonie. Cette copie contient une lettre de S. A. S.E. de Mayence à S. M. Impériale, et une autre aux Sérénissimes Electeurs. Dans la dernière, on propose qu'il soit émis un Conclusum ou décision du collège Electoral. Trêves et Cologne ont accédé à cette proposition. L'Electeur Palatin est d'avis qu'une

lettre de représentations du chef-suprême de l'Empire soit adressée au Roi de Prusse. Les Electeurs de Saxe et de Brunswic ont adressé directement à S. M. Prussienne leurs représentations au sujet de l'objet susmentionné.

Les délibérations de la diète sur le décret de commission impériale du 18 du mois dernier, touchant les préliminaires de la paix, commenceront au plus tard le 17 de ce mois, et peut-

être le 14.

De Weyerbusch , le 13 Juillet.

La division de canoniers françois cantonnée dans nos environs, e'est effectivement mise en marche le 10, pour repasser le Rhin. L'on avoit cru que le grand parc d'artillerie établi à Dierdorff, partiroit en même tems; mais il doit rester jusqu'à nouvel ordre. Le général d'artillerie Debelle a quitté avant-hier Hachenbourg pour se rendre à Paris. Malgré le dé-part d'une partie des troupes françoises, différentes dispositions sont croire que l'évacuation totale de la rive droite n'aura pas encore lieu de sitôt.

Des Bords du Mein , le 15 Juillet.

Le quartier-général du général Championnet a été transféré le 12 à Giessen; cette division s'est étendue successivement sur les différens points qu'occupoit celle de Lemoine. Il paroît que la division Grenier, qui reste jusqu'à nouvel ordre fur la rive droite avec celle de Championnet, occupera de la même manière les positions délaissées par la division Lefebvre, dont une partie doit avoir déjà repassé le Rhin. Les troupes françoiles se trouveront conséquemment plus disseminées, en occupant la même étendue de terrein qu'auparavant.

Différens avis confirment la nouvelle de l'éloignement absolu du général Hoche. Des let-tres de Creuznach disent que le successeur de ce général le propole de faire des changemens dans l'administration de l'armée de Sambre et Meuse, et que le citoyen Holz, administrateur de celle de Rhin et Moselle, a déjà commencé

à prendre des mesures à cet effet.

** Les Toules d'Irlande, connues par leur finesse do leur blancheur, supérieures à zoutes les aurres toiles, se

vendent chez Eckard & Besthorn, derrière le Romer. ** Les Magasin, Comproir & Appartemens qu'occupoient depuis longues années M. M. Bischoff cadet & fils de Bâle, dans la maison de M. Johannot, derrière le Romer, sont à louer pour la foire de Septembre prochain & les suivantes, ou auffi pour soute l'année; s'adveffer dans ladite maison, pour en apprendre les conditions

** M. de Francoul, capitaine dans Mirabeau, & M. le commandeur Antoine comte de Reinach, qui a fa commanderie à Schlanders dans le Tyrol, sont priés de donner leur adresse par la voie de ce Journal. On a des choses intéreffances à leur communiquer. The let another more no attenuity a Shi aniver of Supe

^{***} Le Sieur Zimmermann , facteur d'Orgue & de Forse-Piano , a l'honneur de prévenir le Public qu'il eft maintenant à Offenbach, Litt. N., No. 18.